



LLA
LOIRE
LAYON AUBANCE

20 **RAPPORT DE**
24 **DÉVELOPPEMENT**
DURABLE
LOIRE LAYON AUBANCE



ÉDITO



SOMMAIRE

Pourquoi un rapport annuel de développement durable ?	4
Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre de la CCLLA	5
Le développement économique	6
La petite enfance	8
L'accueil des gens du voyage	9
L'action culturelle	10
La transition énergétique du territoire	12
L'habitat	13
Les mobilités	14
Le patrimoine naturel et paysager	16
La GEMAPI et l'assainissement	18
La voirie et le patrimoine bâti	20
Les services techniques communs	22
L'administration transverse	24

La création de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA) en janvier 2017 a amené ses 19 localités à déterminer rapidement leurs valeurs communes afin de bien travailler ensemble. Plusieurs liens profonds sont apparus, notamment la présence de l'eau sur tout le territoire et la remarquable qualité de nos paysages, entre vallées, coteaux et forêts, vignoble et agriculture, patrimoine bâti et espaces naturels...

Si la nécessité de préserver ces trésors face aux enjeux environnementaux s'imposait comme une évidence, la question était « comment, à travers les compétences qui lui sont confiées, la Communauté de communes peut-elle prendre en compte l'évolution climatique et l'intégrer dans toutes ses actions ? »

Cette réflexion commune a abouti en 2019 à la rédaction du Projet de territoire, dont l'acte 2 a démarré en 2024. Le Projet de territoire constitue la colonne vertébrale de l'action publique en matière de transition environnementale, de développement responsable, de services aux habitants et de solidarité. Il permet aussi d'assurer la continuité de l'action dans le temps, en laissant un outil formalisé aux équipes successives.

Cette politique publique est guidée par trois volontés majeures :

- Sensibiliser les élus, les agents et les habitants, car la compréhension des enjeux est le terreau nécessaire pour que les choses s'enclenchent. Ce fut le cas, notamment, avec les ateliers Fresque du climat, la conférence sur l'eau ou le Forum des transitions.
- Économiser, mutualiser et valoriser les ressources locales à travers toutes nos actions. Le Projet Alimentaire Territorial, la mutualisation des services communs, la stratégie foncière des zones d'activité, en sont des illustrations concrètes.
- Enfin, déterminer des critères d'évaluation des actions menées, pour pouvoir prioriser nos projets et les ajuster si besoin.

En 2024, la Communauté de communes a donné un coup d'accélérateur à ces orientations, en s'efforçant d'être exemplaire et d'accompagner les nombreuses initiatives portées par les acteurs économiques, les structures sociales et les habitants. Car pour que les choses changent, c'est à nous d'œuvrer ensemble à la transformation du territoire.

Philippe Cesbron,
Vice-président délégué à
la Transition écologique
et climatique

+20°C

EN MOYENNE D'ICI 2055

Voici, selon le GIEC, ce qui nous attend en Pays de la Loire si nous ne réduisons pas nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Comment faire pour limiter nos émissions, et comment nous préparer à ces bouleversements ?

POURQUOI UN RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

C'est d'abord une obligation : la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », instaure la création d'un rapport sur la situation en matière de développement durable par toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

La Communauté de communes Loire Layon Aubance, qui compte 56 823 habitants, répond donc à cet impératif de transparence en élaborant ce rapport qui présente l'avancement des actions et les principales réalisations menées en faveur de la transition écologique sur l'année 2024.

Au-delà des aspects réglementaires, ce rapport a surtout pour objectif de renforcer l'intégration du développement durable dans les politiques publiques mises en œuvre sur notre territoire : présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, il apportera un éclairage utile sur le débat et aidera à effectuer les meilleurs choix.

LOIRE LAYON AUBANCE C'EST...

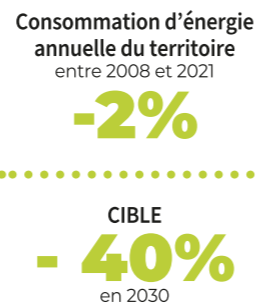
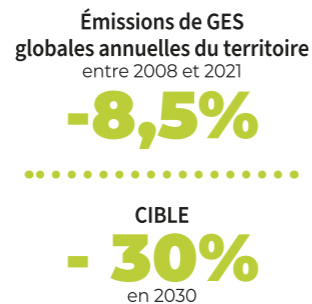
19 communes

56 823 habitants (Insee, 2021)

607 Km² de superficie

INDICATEURS CLÉS DE TRANSITION

Source : Basemis V7



S'informer pour agir de façon adaptée

Face à l'urgence des transitions écologique et climatique, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a déjà commencé à agir à son échelle. Tous les services de la Communauté de communes se sont mis en mouvement. Lorsque l'on veut s'intéresser aux questions environnementales, il faut d'abord bien comprendre les mécanismes en œuvre, parler le même langage et partager le même niveau

d'information. C'est pourquoi, en 2023, tous les agents et les élus volontaires ont participé à des ateliers Fresque du climat, pour s'acculturer collectivement aux causes et conséquences du changement climatique. De plus, depuis 2023, une conférence est également proposée chaque année, ouverte à tous, agents, élus, partenaires et habitants du territoire, pour s'informer, échanger et débattre autour des enjeux environ-

nementaux et climatiques. En 2024, Simon Ricard, expert de l'hydrologie régénérative, a ainsi expliqué à 200 participants la nouvelle représentation du cycle de l'eau et les conséquences de sa dégradation. Il a également initié l'auditoire à de nouvelles pratiques d'aménagement et de densification de la végétation capables de ralentir, répartir, infiltrer et stocker l'eau de pluie et de ruissellement.

150 élus et

222 agents sensibilisés aux ateliers fresque du climat

200 participants à la conférence 2024

Un « filtre vert » pour prendre en compte transversalement les enjeux de transition

Parallèlement à ces actions de sensibilisation, la Communauté de communes met progressivement en place une démarche d'évaluation de l'impact environnemental. Dans le but de prioriser les actions et de guider les élus et les services dans la prise en compte des enjeux transversaux, la collectivité a créé un outil, appelé « filtre vert ».

Il s'agit d'une grille d'analyse simplifiée des actions, construite par les élus de la commission Transition écologique et climatique avec l'appui de la direction de l'aménagement et de la transition écologique.

Cette grille reprend 10 objectifs de transition pertinents pour le territoire :

CRITÈRES DE MESURE DE L'IMPACT

	IMPACT			
	POSITIF	NEUTRE	NÉGATIF	NON CONCERNÉ
La réduction des consommations d'énergie : l'action contribue-t-elle à la réduction des consommations d'énergie ?	■	■	■	■
La production d'énergie renouvelable : l'action contribue-t-elle à la production d'énergie renouvelable ?	■	■	■	■
L'adaptation face aux risques climatiques : l'action contribue-t-elle à réduire la vulnérabilité du territoire au regard des risques d'inondation, de sécheresse, de vague de chaleur ?	■	■	■	■
La réduction des surfaces artificialisées : l'action contribue-t-elle à réduire l'artificialisation des espaces naturels ?	■	■	■	■
La préservation et le partage de la ressource en eau : l'action concourt-elle à l'amélioration ou la préservation de la ressource en eau en favorisant une utilisation raisonnée / durable (réutilisation, ...) ?	■	■	■	■
La protection de la biodiversité, des milieux et des paysages : l'action favorise-t-elle le développement de la biodiversité, de la qualité paysagère ?	■	■	■	■
L'économie circulaire et la réduction des déchets : l'action contribue-t-elle à la prévention des déchets ou à la diminution des consommations de ressources ?	■	■	■	■
La mobilité durable et la réduction de la voiture individuelle : l'action contribue-t-elle à développer les mobilités douces ou partagées pour réduire l'utilisation de la voiture individuelle ?	■	■	■	■
La lutte contre la pollution de l'air : l'action contribue-t-elle à réduire les émissions de polluants ?	■	■	■	■
L'intérêt territorial et l'impact sociétal : l'action favorise-t-elle la création d'emplois locaux, l'économie locale et durable, le lien social et l'accès aux services essentiels ?	■	■	■	■
TOTAL	■	■	■	■

Ce « filtre vert » a ensuite été utilisé par toutes les commissions communautaires pour préparer l'acte 2 du projet de territoire : chacune des actions proposées est passée au crible de la grille pour questionner les impacts de l'action (positif / négatif / neutre), mis en évidence

par un code couleur (cf schéma).

Par délibération du 25 avril 2024, les élus ont acté cette démarche d'évaluation en amont des actions et se sont engagés à en tenir compte dans toutes les prises de décision futures (priorisation et réajustement des actions, attribution

des enveloppes financières, etc.).

Cette démarche d'évaluation se poursuivra en 2025 au sein des différents services, afin notamment de les accompagner dans la détermination d'indicateurs d'impact quantitatifs, qui permettraient d'affiner encore l'approche.

Délivrer une information claire et structurée

Complémentaire du Rapport d'activité, ce Rapport annuel de Développement durable vient délivrer des informations concrètes sur les actions structurantes menées durant l'année 2024 ainsi que, lorsque c'est possible, les résultats observés et une analyse prospective.

Il expose ainsi la première publication du bilan carbone de la CCLLA réalisé en 2024, suivie d'une présentation, par politique publique, des actions réalisées en 2024 selon les deux grands axes qui guident la stratégie politique du territoire :

AXE 1
Sensibiliser tous les publics aux enjeux environnementaux et climatiques



AXE 2
Économiser les ressources, les mutualiser et les valoriser

Enfin, les projets structurants menés en interne par les différents services sont également mis en valeur.



LE BILAN D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA CCLLA

En 2024, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a réalisé son premier bilan d'émissions de gaz à effet de serre, aussi appelé « bilan carbone », avec l'accompagnement du Bureau d'étude spécialisé Akajoule.

Cette démarche, obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, a permis d'établir un bilan de référence de l'impact carbone des activités et du patrimoine de la collectivité sur l'année 2023. Ce bilan a été construit à partir des données techniques collectées auprès des directions (13 entretiens menés), complétées par une analyse fine des données financières. Il identifie les principaux postes d'émissions carbone de la collectivité et leur part respective (cf schéma).

Le bilan global des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté de communes est d'environ 7 000 tonnes eq CO₂, soit 122 kgCO₂eq/habitant de la Communauté de communes, sur les données 2023.



Soit **122 kg**
CO₂eq/habitant de la CCLLA, sur 2023

PART RESPECTIVE D'ÉMISSIONS CARBONE

41%

Immobilisation du patrimoine communautaire

(55 bâtiments y compris les ateliers relais) réseaux d'assainissement (380 km), véhicules, machines et outils, amortis dans l'année 2023

4%

Boue des stations d'épuration

11%

Consommation d'énergie (électricité, chauffage, gnr)

30%

Achats, dépenses de fonctionnement

fournitures de bureau, matériel informatique, prestations de services

14%

Déplacements

domicile-travail, pour les instances, flotte de véhicules interne, petite enfance, animations CLÉA, cours écoles de musique



x 800

le tour de la terre en voiture



81 500

smartphones fabriqués



1,6 M

d'aller-retour Paris-Marseille en train



4 000

allers-retours Paris-New-York en avion

Un état des lieux, point de départ des actions à venir

À partir de cette « photographie » à date, les élus et les services ont élaboré une feuille de route visant à réduire les émissions de la collectivité. Ce document servira aussi à partager cette expérience avec les communes. Les leviers sélectionnés, qui sont directement liés aux actions du Projet de Territoire, ont vocation à venir diminuer l'ensemble des grands postes d'émissions, en particulier les immobilisations et les achats. Le bilan carbone sera ensuite suivi tous les 3 ans, afin de piloter la trajectoire de réduction des émissions des activités et du patrimoine de la Communauté de communes Loire Layon Aubance.





LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2024, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a validé sa stratégie de développement économique pour la période 2024-2031. Cette stratégie propose un nouveau modèle de développement qui favorise le dynamisme des activités tout en prenant en compte les enjeux de la transition écologique, avec la sobriété foncière comme fil conducteur mais aussi l'encouragement des synergies et des coopérations inter-entreprises, et le soutien à l'économie locale.



Accompagner les acteurs économiques dans leurs transitions

La CCLLA a poursuivi son programme d'animations visant à encourager les transitions écologiques des acteurs économiques, avec le soutien des associations locales ADECC et Alisée. 5 temps forts en 2024 :



- La coopération inter-entreprises chez Neolithe, puis chez Com Inject
- La performance énergétique et photovoltaïque
- Les bases d'un projet photovoltaïque
- La collecte D3E

Des accompagnements individuels ont aussi été effectués pour des diagnostics portant sur la performance énergétique, le tri des biodéchets ou les « éco-défis ».

Comprendre collectivement les mécanismes de l'économie circulaire

En avril, un atelier Fresque de l'économie circulaire a permis à 11 agents et 8 élus directement concernés de mieux en comprendre les enjeux et leviers.

Renforcer l'animation du Projet Alimentaire Territorial

Lancé en 2017, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) vise à déployer et promouvoir une alimentation de qualité, suivant 4 axes : restauration collective, circuits courts, accès au foncier et accessibilité sociale alimentaire. En 2024, l'animation du PAT s'est renforcée avec la mise en place d'un groupe de travail composé d'élus et d'acteurs locaux pour orienter les actions. De nombreuses actions sont venues soutenir ce travail de réflexion et d'information en 2024 :

- Création d'une newsletter à destination des acteurs de la restauration collective scolaire (élus, cuisiniers, agents).
- Réunion entre acteurs de la restauration collective scolaire pour partager les actualités du secteur et parler du PAT. Témoignage de la cantine de Chateaufonds-sur-Layon sur son projet alimentaire de référence.
- Communication sur les réseaux sociaux pour promouvoir les producteurs locaux, 5 portraits réalisés.
- Matinée d'information « Piloter le foncier agricole dans sa commune » pour les élus, avec la SAFER, la Chambre d'Agriculture et Terre de Liens (18 élus de 14 communes) et soirée « Agri-match » pour soutenir la transmission du foncier agricole.

De plus, la Communauté de communes a décidé d'accompagner les communes dans l'élaboration de leur **Projet Alimentaire Concerté (PAC)**, dont le but est d'améliorer la durabilité de leur restauration collective. Ce document de référence définit leurs ambitions en termes d'approvisionnement en circuits courts, d'introduction de légumineuses, de techniques de cuisine, d'approche économique... Il explicite aussi le programme d'actions pour atteindre ces ambitions. La CCLLA financera jusqu'à 60% du montant de la dépense d'élaboration du PAC, à hauteur de 4 000 € maximum.



Accentuer la sobriété foncière et améliorer l'organisation des déplacements sur la zone d'activités économiques de Lanserre à Juigné-sur-Loire

À l'automne 2024, la Communauté de communes a initié sur la ZA de Lanserre (Les Garennes-sur-Loire) une étude de requalification des espaces publics. Objectifs :

- Mieux intégrer les circulations douces (piédestres et cyclables) sur la ZA
- Optimiser le stationnement automobile
- Assurer la continuité de la gestion intégrée des eaux pluviales
- Densifier les activités tout en préservant le cadre de vie

L'étude, confiée à l'agence angevine de conseil en stratégie foncière et urbaine CRAAFT accompagnée du cabinet d'urbanisme Palimpseste, prévoit notamment une concertation poussée avec les entreprises propriétaires d'espaces fonciers afin de créer des synergies dans une logique d'espaces partagés.



Lancement d'un projet pilote sur le changement de pratiques de mobilité domicile-travail avec le Collège des Transitions Écologiques et Sociétales et les entreprises de la zone

En lien avec la démarche de requalification de la ZA de Lanserre, la CCLLA a engagé un projet pilote pour favoriser l'évolution des pratiques de déplacement des salariés vers des modes de mobilité durable. Cette action, construite dans le cadre d'un partenariat avec le Collège des Transitions Écologiques et Sociétales et l'association Alisée, a débuté en 2024 :



- Déjeuner « Mobil'Dej » sur la zone, offert par la CCLLA, avec essais de vélos à assistance électrique, trottinettes, informations sur les aides au covoiturage, conseils de sécurité routière... (40 participants de 9 entreprises)
- Enquête sur les pratiques de mobilité des salariés (108 réponses).
- Deux journées de formation-action sur les modes de vie, avec une vingtaine d'acteurs publics, privés et associatifs, afin d'identifier les leviers de changements de pratiques et coconstruire le projet pilote.

L'étude Mobilités sera élargie en 2025 à l'Actiparc des Fontenelles (Brissac-Loire-Aubance) puis, en fonction des enseignements qui en seront tirés avec l'appui du collège TES, la démarche sera déployée sur d'autres zones d'activités du territoire.

Optimiser le foncier pour permettre le développement des entreprises existantes et/ou l'accueil de nouvelles activités

Sur la ZI de l'Éperonnerie (Chalonnnes-sur-Loire) et la ZA des Gours (Rochefort-sur-Loire), une concertation collective menée avec les élus et les entreprises a débouché sur l'élaboration d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) offrant un cadre global et cohérent au développement par densification de ces espaces.

35

entreprises sensibilisées sur les 5 temps d'animation

6

accompagnements individuels



LA PETITE ENFANCE

En matière d'accueil Petite Enfance, les priorités de développement durable suivent deux axes principaux : assurer les meilleures conditions d'accueil et de confort dans les bâtiments, et mettre en place une dynamique collective d'approvisionnement local en produits alimentaires de qualité.



Mettre en contact les différents acteurs de la petite enfance

La CCLLA a organisé une rencontre avec les structures de la petite enfance qui préparent les repas sur place. Les 11 participantes ont pu partager leurs expériences, leurs pratiques et leurs besoins en termes d'approvisionnement local, préparation et équilibre culinaire,

maîtrise des coûts, etc., afin d'apporter des réponses concrètes et applicables. Les échanges ont reçu l'appui technique d'une nutritionniste et de la coordinatrice du tiers-lieu *C'est Bio l'Anjou*, toutes deux membres du mouvement des Cuisines Nourricières.



Favoriser la préparation sur place de repas sains

Les travaux de réhabilitation et d'extension du multi-accueil « Les Goganes » à Rochefort-sur-Loire se sont achevés en 2024. Ils comprennent, notamment, la construction d'une cuisine pour confectionner les repas sur place.

Désormais, 9 structures d'accueil sur le territoire assurent la préparation des repas sur place, à partir de produits frais et locaux, si possible issus de l'agriculture bio ou raisonnée. Une structure (à Chalonnes-sur-Loire) est alimentée par la cuisine centrale de la commune, qui promeut, elle aussi, une cuisine saine, de qualité et respectueuse de l'environnement. La Communauté de communes participe au financement de ces actions qui s'inscrivent dans le Projet Alimentaire Territorial.



Améliorer la performance thermique et énergétique des structures petite enfance

Pour limiter l'entrée de la chaleur dans les bâtiments en cas de canicule, une étude de besoins a été menée en lien avec les services des bâtiments et les gestionnaires des structures d'accueil pour définir les améliorations à apporter dans certains établissements. Cinq bâtiments ont été équipés de dispositifs visant à prévenir l'impact des fortes chaleurs dans les locaux. Un investissement

de 38 500 €, subventionné par la CAF à hauteur de 25 673 € au titre du Fonds de Modernisation des EAJE (FME).

De plus, à l'occasion des travaux du multi-accueil « Les Goganes » à Rochefort-sur-Loire, l'isolation des plafonds a été entièrement revue.

10

structures engagées pour un approvisionnement local et une cuisine saine



L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Obligation réglementaire dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage, l'accueil des familles itinérantes et sédentaires soulève de nombreuses questions autant techniques qu'humaines et implique de travailler en transversalité, dans une logique de recherche de compromis.



Construire un Projet Social Local dédié

En 2024, la Communauté de communes a engagé l'élaboration de son Projet Social Local (PSL) Gens du Voyage avec un groupe de travail constitué d'élus issus de la commission développement social. Cet outil a pour but d'organiser et de faire vivre un partenariat entre les acteurs du territoire en lien avec les aires d'accueil et les occupants afin de favoriser l'insertion

des voyageurs. Les échanges ont permis de définir les thématiques et les objectifs prioritaires, portant sur des leviers sociaux et environnementaux (par exemple, modalités de gestion des déchets ou la sensibilisation aux consommations des énergies). Le PSL sera approuvé au second trimestre 2025.



Aménager des terrains d'accueil écologiquement vertueux

La Communauté de communes a validé le projet d'aménagement d'aire d'accueil permanente des gens du voyage à Saint-Saturnin-sur-Loire, d'une capacité de 16 places pour 8 familles. Conçu avec la volonté affirmée de limiter l'impact environnemental et notamment de préserver la zone humide située à proximité, ce projet comprend de nombreux aménagements vertueux et novateurs : locaux modulaires de

type containers pour réduire l'emprise au sol, façades couvertes de bois clair pour limiter les effets de chaleur, places de stationnement en matériau drainant, système d'assainissement éco-responsable avec filtre végétal à fragments de coco (de conception et fabrication française), candélabres solaires, séparateur à hydrocarbures... Les travaux débuteront au second semestre 2025.

Créer des logements de moindre impact environnemental

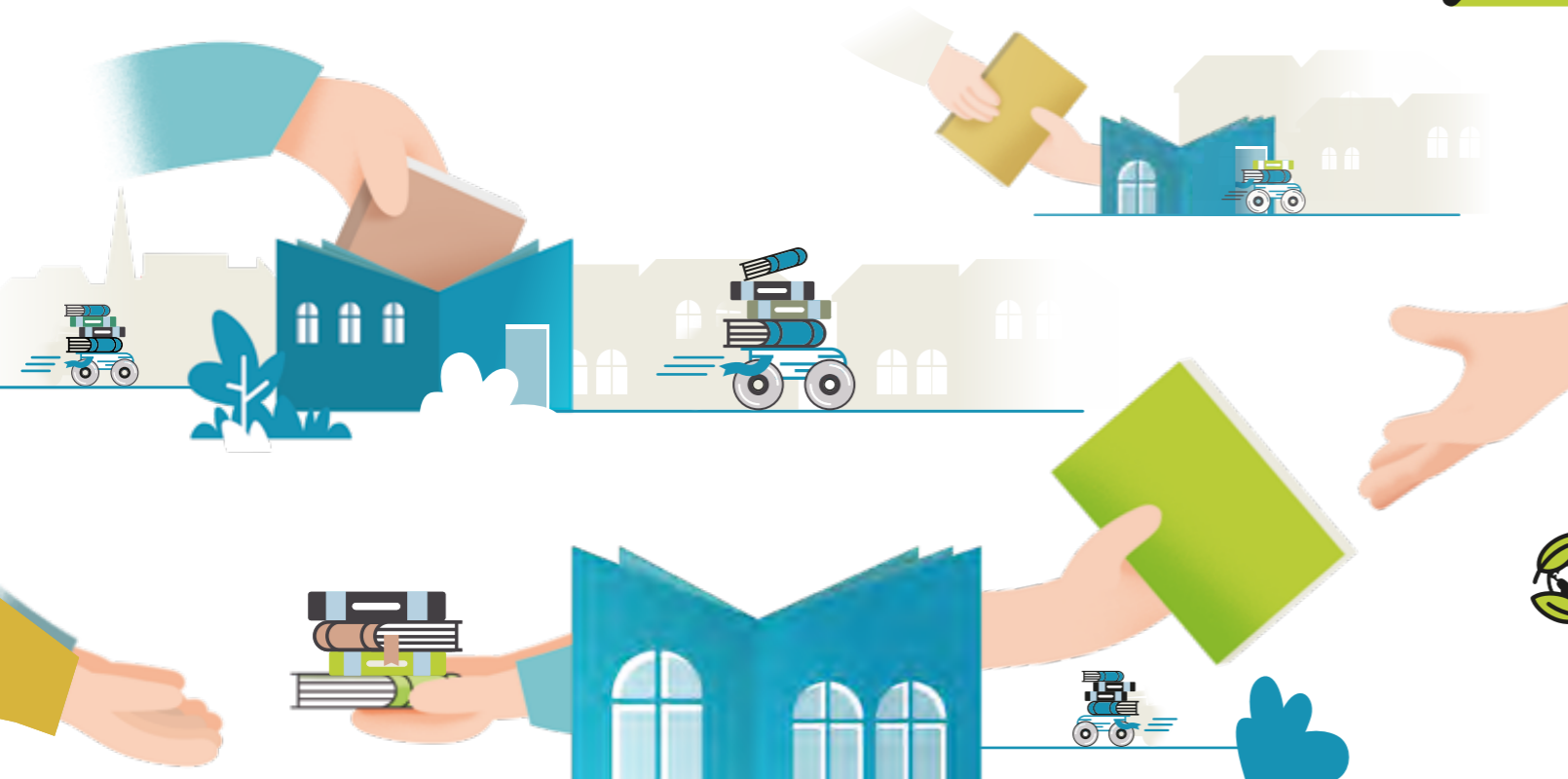
Sur la commune de Martigné-Briand, compte tenu de la situation d'insalubrité du site d'accueil actuel, un projet de création de 8 logements avait été lancé en 2023. En 2024, la procédure d'urbanisme a été initiée afin de rendre possible ce projet de logements. Le site retenu est compatible avec la préservation des habitats et espèces locales, conformément aux études

environnementales menées en 2023-2024 et à l'analyse des enjeux biodiversité confiée à la LPO. Le plan d'aménagement prévoit des compensations pour certaines espèces, comme le lézard des murailles. Les solutions sont en discussion et devraient être approuvées pour l'été 2025, après enquête publique.



L'ACTION CULTURELLE

La musique, le théâtre et la création artistique dans son ensemble constituent de formidables outils pour sensibiliser les habitants aux questions de développement durable, trop souvent traitées de façon technique ou institutionnelle. En explorant les terrains de la sensibilité, l'action culturelle peut susciter chez le spectateur une interrogation, voire une ouverture au changement. La Communauté de communes Loire Layon Aubance mène une politique de terrain très active en la matière.



S'appuyer sur le spectacle vivant

En septembre 2024, le service culturel de territoire et de proximité « Villages en scène » et le service transition écologique ont programmé conjointement un spectacle dédié aux enjeux environnementaux et climatiques. Baptisé « Mon palais est un paysage », ce ciné-concert de la Compagnie Alice aborde les enjeux de l'alimentation de proximité à travers le cycle des saisons et les aléas du temps. Deux représentations, inscrites dans l'évènement grand public « La fête des possibles » organisé par le Collectif Agir Local de Bellevigne-en-Layon, ont conquis 400 personnes. Ce format de sensibilisation par une approche artistique sera reconduit chaque année.



470

participants aux actions culturelles de sensibilisation aux enjeux environnementaux



Aller à la rencontre des écoles et des habitants

Dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique (CLEA), un projet collaboratif d'ampleur a été intégré à la saison 2024-2025 de Villages en Scène. Baptisé « Ricochet » et porté par la Cie Atelier de Papier, ce projet est conçu comme une création in situ et participative autour de la question de l'eau. Depuis septembre 2024 et jusqu'en avril 2025, les artistes de la compagnie effectuent chaque mois trois journées d'ateliers-rencontres dans différentes communes, pour interviewer les habitants sur leur rapport aux cours d'eau qui relient le territoire. Ce projet implique également les enfants des écoles de Rochefort-sur-Loire et Saint-Melaine-sur-Aubance, les bibliothèques de Rochefort-sur-Loire, Saint-Georges-sur-Loire et Saint-Melaine-sur-Aubance, ainsi que



les membres de la chorale éphémère de Villages en Scène. Un temps fort de restitution sous forme d'objet artistique sonore est prévu en mai 2025.



Optimiser les flux de documents des bibliothèques

Le réseau de lecture publique Rézokili, qui regroupait en 2024 19 bibliothèques sur le territoire, a adapté son fonctionnement afin de limiter les déplacements des usagers en véhicules individuels : désormais, le transport des documents réservés par les usagers est mutualisé et assuré par les coordinatrices, qui assurent ces navettes. Ainsi les documents sont déposés à la bibliothèque la plus proche du domicile de l'abonné. De même, le retour peut s'effectuer dans n'importe quelle bibliothèque du réseau, les documents étant ensuite réacheminés à la bibliothèque propriétaire par cette même navette.

146

navettes en 2024

Le gigantesque catalogue constitué par l'ensemble des fonds des 19 bibliothèques du territoire évite également aux usagers d'acheter des documents qui n'auraient pas été acquis par leur propre bibliothèque.

63 262

documents transportés

250 000

documents du catalogue mutualisés (livres, revues, DVD, CD, jeux vidéo, jeux de société)

Adopter un comportement vertueux jusque dans l'organisation des événements

Villages en Scène, la programmation culturelle en milieu rural de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, est écologique par nature puisqu'il s'agit d'emmener le spectacle vivant au cœur des petites communes du territoire, en évitant aux habitants de se déplacer.

En 2024, dans le but de limiter encore davantage l'impact environnemental lié aux événements organisés tout au long de l'année, Villages en scène a fait évoluer son fonctionnement, avec notamment :

- L'organisation des spectacles dans une logique de tournée afin d'optimiser les déplacements.
- La mise en valeur des productions locales et l'approvisionnement en circuits courts pour les points de restauration sur place.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

C'est un axe fort de la volonté politique de la Communauté de communes Loire Layon Aubance : accélérer la transition énergétique, en réduisant les consommations dans une logique de sobriété, mais aussi en développant la production d'énergie renouvelable, avec des retombées majoritairement locales. Ce développement ne doit pas se faire à n'importe quel prix : définir les priorités et les critères d'acceptabilité est un défi collectif qui mobilise à la fois les élus, les acteurs de l'énergie et les habitants.



Faciliter l'information des habitants



Le 26 octobre 2024, la CCLLA a organisé son 1^{er} Forum des transitions, un événement grand public gratuit et familial, axé sur la sobriété énergétique, la rénovation de l'habitat, les énergies renouvelables et la mobilité durable. L'objectif était de permettre aux habitants d'approfondir leurs connaissances en la matière.

Les 150 visiteurs ont pu profiter des conseils de plus de 40 professionnels pour leurs projets de rénovation énergétique ou de panneaux solaires, contribuer au schéma directeur des énergies en plaçant sur une carte leurs idées pour l'avenir, tester des vélos électriques, s'informer lors des conférences ou encore participer à des jeux et ateliers. Un temps de rencontre apprécié par les professionnels comme par les visiteurs.



Doter le territoire d'un schéma directeur des énergies

La CCLLA a engagé une démarche d'élaboration du schéma directeur des énergies avec les communes, les habitants et les acteurs de l'énergie. Cet outil précise les objectifs et les modalités de réduction des consommations et de développement de la production d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire. Deux ateliers ont été organisés en 2024, l'un à destination des habitants pour connaître leurs perceptions des énergies renouvelables, et l'autre avec

les élus et les acteurs de l'énergie pour travailler sur l'état des lieux des consommations et des potentiels du territoire. Les résultats seront présentés en 2025.

84,46

GWh de production EnR sur le territoire
Source : Basemis, 2021

14%

des besoins énergétiques couverts par les EnR

Vers la solarisation de deux bâtiments communautaires

En 2019, la CCLLA a contribué à l'émergence de la société « ERCLLA », outil financier de l'association citoyenne ELLA (Énergies citoyennes en Loire Layon Aubance) pour développer des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale sur le territoire. En 2024, la CCLLA a mis à disposition de l'association les toitures de deux bâtiments communautaires : 600 m² à Champocé-sur-Loire à l'occasion de la construction d'un atelier relais, pour une production annuelle estimée de 127 MWh, et 200 m² à St Lambert-du-Lattay grâce à l'extension du bâtiment des services techniques, pour une production annuelle estimée de 40 MWh. Au total, ces deux installations produiront l'équivalent de la consommation d'environ 120 habitants (hors chauffage).



L'HABITAT

En arrêtant son Programme Local de l'Habitat (PLH), la Communauté de communes Loire Layon Aubance s'est dotée d'une stratégie globale cohérente d'aménagement de l'habitat sur l'ensemble de son territoire. Elle s'est également donné les moyens de la mettre en œuvre, en triplant le budget qui sera consacré à l'habitat via ce PLH.



Faciliter l'accès des habitants aux informations sur l'habitat

La Communauté de communes a édité en 2024 une plaquette d'information qui indique « qui fait quoi » en matière d'habitat sur le territoire, afin de permettre aux habitants, professionnels et élus de savoir vers qui se tourner en fonction de leur question : amélioration de l'habitat, projets de construction, solutions pour les professionnels, services pour les jeunes, logement social... La plaquette « Des questions en matière d'habitat » est disponible dans les mairies et téléchargeable sur le site de la Communauté de communes.

4

structures France Services

35

projets de rénovation énergétique aidés financièrement par la CCLLA, pour une enveloppe de 70 000 €

416

logements ayant bénéficié d'une aide de la CCLLA en matière de rénovation de l'habitat depuis le début de l'OPAH (01.01.2020)

Favoriser la densification des tissus urbains

En 2024, la CCLLA a signé une convention avec le Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement afin de mettre en place des permanences dans les France Services de Bellevigne-en-Layon et de Saint-Georges-sur-Loire. L'objectif est de délivrer des conseils aux particuliers sur tout ce qui peut contribuer à densifier le tissu pavillonnaire (division parcellaire, second logement dans le jardin, création d'un studio...). Mis en place en juin, ce dispositif encore peu sollicité a bénéficié d'une relance de communication en novembre et sera maintenu puis évalué en 2025.



Se doter d'une feuille de route structurée et cohérente

La Communauté de communes Loire Layon Aubance a arrêté en 2024 son 1^{er} Programme Local de l'Habitat (PLH), fruit de trois ans d'élaboration concertée. Partant des enjeux qui s'imposent au territoire - manque de logements sociaux, besoin de diversifier les types de logements et nécessité d'ajuster les projets d'aménagement pour diminuer l'artificialisation - cette feuille de route définit pour les six prochaines années les actions à mener sur le champ de l'habitat en faveur de la transition écologique et sociétale, en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale. Sa mise en œuvre s'appuiera sur un budget de 5,67 millions d'euros sur 6 ans.

Trois grandes orientations peuvent être mises en avant :

- La production de logements, le soutien au logement social et l'aide aux primo-accédants. Avec un objectif de 320 logements par an, dont 50 % en renouvellement urbain, pendant 10 ans.
- La réhabilitation des logements existants, dans une logique de décarbonation.
- Le soutien aux communes dans leurs actions de renouvellement urbain et de revitalisation des centres-bourgs.





LES MOBILITÉS

C'est une évidence : l'axe des mobilités constitue l'un des leviers majeurs en matière de transitions écologique et climatique. C'est pourquoi la Communauté de communes mène une politique ambitieuse de promotion des déplacements actifs et collectifs, en concertation avec les communes, les habitants, les collectifs d'usagers, et en bonne intelligence avec les collectivités voisines, la Région et le Département.



38 000

trajets cofinancés, soit 228 000 kg de CO₂ évités et 23 170 € de contrat avec Blablacar Daily

51 km

de liaisons cyclables en cours d'études de maîtrise d'œuvre, pour un budget de 227 500 €

83

subventions accordées pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, pour une enveloppe de 26 000 €



Favoriser le dialogue grâce au Comité des partenaires mobilité

Le Comité des partenaires de la mobilité regroupe des représentants d'associations d'usagers, des professionnels des transports, des élus et des habitants du territoire. Il a pour objectif d'offrir un espace de dialogue sur la politique mobilité de la Communauté de communes.

En avril, à l'occasion de la rencontre annuelle du Comité organisée à Thouarcé (Bellevigne-en-Layon), une

« fresque de la mobilité », inspirée de la fresque du climat, a aidé les participants à comprendre comment améliorer les mobilités à l'échelle individuelle et à identifier les leviers d'action envisageables à l'échelle du territoire. Ils ont également reçu des liens utiles pour approfondir leur réflexion sur les mobilités durables.



Construire un schéma cyclable territorial cohérent

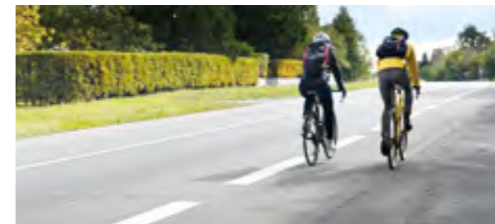
La mobilité douce franchit une étape décisive avec l'adoption du schéma cyclable territorial par le conseil communautaire du 12 septembre 2024. Fruit d'une concertation avec les communes, les habitants et les associations d'usagers, ce schéma directeur prévoit un maillage de proximité pour offrir aux habitants des solutions de déplacements écologiques et économiques, avec près de 180 kilomètres de voies cyclables à l'horizon 2035. En 2024, 20 liaisons cyclables intercommunales supplémentaires ont été identifiées et viendront s'ajouter aux 11 liaisons déjà validées. Cette programmation ambitieuse, qui représente 24,5 M€ d'investissement total (2022-2035) dont 6,7 M€ de subventions, témoigne de la volonté de la Communauté de communes d'offrir des alternatives concrètes à la voiture individuelle, en privilégiant la sécurité et l'accessibilité pour tous les usagers.

24 M€

d'investissement total (2022-2035) pour 180 km de voies cyclables programmées

Mener les travaux des liaisons cyclables intercommunales

En 2024, les études de maîtrise d'œuvre ont démarré sur 8 liaisons cyclables intercommunales, soit 51 km, pour un budget de 227 500 €. Le début travaux est envisagé pour le premier semestre 2025.



Les équipes de la Communauté de communes s'impliquent

Cette année encore, les collaborateurs et élus de la Communauté de communes ont joué le jeu lors du Défi mobilité qui a eu lieu du 15 au 21 avril. Dans un esprit convivial n'excluant pas une compétition amicale entre les sites, 24 participants ont ainsi, durant une semaine, utilisé un mode de déplacement écomobile en le faisant savoir ! 75 trajets ont été confirmés, représentant 2 409 kms parcourus et 404,528 kg de CO₂ économisés.

Les collaborateurs ont également intensifié le

Faciliter l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

En 2024, 83 demandes de subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ont été traitées favorablement, pour une enveloppe de 26 000 €. Ce dispositif, lancé en 2022 et reconduit annuellement, rencontre un vif succès et a un impact positif sur la pratique du vélo. Depuis 2024, il est soumis à conditions de ressources. Une enquête menée auprès des bénéficiaires a révélé que pour 60 % d'entre eux, la subvention a été un facteur déclencheur de l'acquisition d'un VAE, et que les trois quarts utilisent leur VAE au moins une fois par semaine.

Promouvoir le covoiturage auprès des habitants

Pour encourager concrètement l'usage des mobilités partagées au niveau local, les Communautés de communes Loire Layon Aubance et des Vallées du Haut-Anjou ont financé avec la région des Pays de la Loire les trajets en covoiturage réalisés à l'aide de l'application Blablacar Daily. Ce dispositif a permis de soutenir la dynamique avec 38 000 trajets cofinancés sur l'année, soit plus de 3 000 par mois, représentant plus d'un million de kilomètres et plus de 228 000 kg de CO₂ évités. L'effort financier total pour la CCLLA s'élève à 23 170 €.

Être partenaire des associations d'usagers

La Communauté de communes a conclu début 2024 un partenariat avec l'association d'usagers cyclistes Changeons de Braquet, basée à Rochefort-sur-Loire. Des représentants de l'association ont pu ainsi participer activement à l'élaboration du schéma cyclable territorial, aux études de maîtrise d'œuvre des futures liaisons cyclables, ou encore aux animations proposées aux habitants, comme le Forum des transitions.

covoiturage domicile-travail, effectuant sur l'année 821 trajets, soit plus de 16 000 kms et 3 585 kg de CO₂ évités.

En 2024, 63 collaborateurs ont bénéficié d'un Forfait mobilité durable versé par la CCLLA (+37 % par rapport à 2023), pour un montant d'aide de 14 600 €.

Enfin, un abri vélos a été installé sur le site administratif de Saint-Georges-sur-Loire, d'ores et déjà utilisé au quotidien par 5 collaborateurs.



LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Le territoire Loire Layon Aubance se distingue par la diversité et la qualité de ses paysages remarquables, qui abritent une grande variété d'espèces végétales et animales. Un patrimoine précieux qu'il convient de bien connaître pour savoir le préserver.



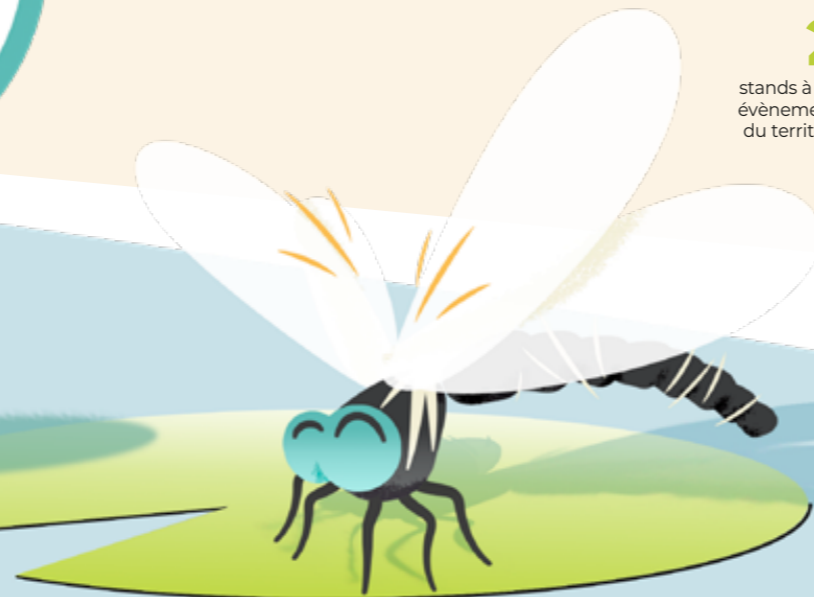
Soutenir les communes dans leurs aménagements vertueux

La Communauté de communes a inscrit dans l'acte 2 du Projet de territoire un fonds de soutien financier destiné aux communes ayant des projets d'aménagement d'espaces publics à impact positif sur l'environnement, répondant à l'un des critères suivants :



- désimperméabilisation des sols et réduction des surfaces imperméabilisées ;
- gestion des eaux de pluie à la parcelle : noues, bandes enherbées, caniveau dirigeant vers des espaces d'infiltration autres que les réseaux d'assainissement ;
- végétalisation des sols et accroissement des espaces végétalisés, avec une attention particulière accordée aux choix des végétaux (intégration paysagère, diversité, résilience face aux changements climatiques).

Ce dispositif a été acté en 2024, pour une entrée en vigueur en 2025.



196

maillles d'un km²
prospectées

1319

espèces observées et
recensées en 2024
dans le cadre
de l'ABIC



6

animations
grand public

21

écoles
sensibilisées

2

stands à des
événements
du territoire

Élaborer l'Atlas de la Biodiversité intercommunal

La CCLLA a lancé début 2024 l'élaboration de son Atlas de la Biodiversité intercommunal, en collaboration avec le CPIE Loire Anjou et avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité.

L'objectif est de dégager les grands enjeux en termes de biodiversité et de déplacements des espèces, et d'approfondir la connaissance des réservoirs et des corridors de biodiversité. À terme, une cartographie de la trame verte et bleue du territoire sera réalisée et viendra alimenter les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les continuités

écologiques des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). L'ABIC constitue ainsi un outil pour transmettre les bons usages, communiquer et échanger avec les différents acteurs du territoire et intégrer la préservation de la biodiversité à tous les projets d'entretien et d'aménagement.

À fin décembre 2024, les équipes du CPIE Loire Anjou ont effectué 38 jours de terrain et prospecté 196 mailles de 1 km², répertorié 1 319 espèces et récolté plus de 10 000 données d'observation.

Une démarche partagée avec les habitants

La participation citoyenne est au cœur de la démarche d'élaboration de l'Atlas de la biodiversité intercommunal. En 2024, cela s'illustre notamment à travers :

- 6 animations thématiques grand public, pour découvrir le métier de naturaliste ou explorer des zones spécifiques du territoire.
- Des animations scolaires réalisées ou planifiées avec 21 écoles pour l'année scolaire 2024-2025.
- Le dispositif « L'espèce du mois » sur le site internet de la CCLLA, qui propose aux habitants de partir chaque mois à l'observation d'une espèce en particulier.
- La participation à deux événements locaux (la Fête de la transhumance à Chalennes/Loire et les Hortomnales du prieuré de Saint-Remy-la-Varenne) des deux « services civiques » associés au projet.





LA GEMAPI ET L'ASSAINISSEMENT

Avec ces compétences complémentaires que sont la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations et l'assainissement, c'est un pan important de la gestion de l'eau qui est prise en compte par la Communauté de communes.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)



Élaborer le Schéma Directeur de Gestion des eaux Pluviales

En 2024, la CCLLA a lancé, en partenariat avec les 19 communes de son territoire, le Schéma Directeur de Gestion des eaux Pluviales (SDGEP). Ce schéma a pour but de bien comprendre le fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales dans les zones urbaines actuelles et futures du territoire, afin d'envisager des mesures permettant de favoriser la gestion intégrée, de limiter le ruissellement et les débordements, et d'améliorer la qualité des rejets pluviaux afin de protéger les milieux récepteurs.

Pendant cette première année, les Bureaux d'études IRH Ingénieur conseil et Hydracos ont réalisé l'inventaire des réseaux d'eaux pluviales sur la moitié des communes, rencontré les municipalités pour identifier leurs pratiques actuelles en matière de gestion des eaux pluviales et pour recenser les désordres hydrauliques connus. Ce travail va se poursuivre en 2025.

L'élaboration du SDGEP donnera également lieu à la réalisation des zonages pluviaux communaux, annexes des Plans Locaux d'Urbanisme, à la déclaration d'existence et de régularisation des rejets pluviaux et à l'élaboration d'un règlement de services eaux pluviales.



Apprendre à « cultiver l'eau »

200

participants à la conférence annuelle sur les enjeux climatiques



Le cycle de conférences grand public sur le changement climatique s'est poursuivi en 2024 avec une intervention en septembre de Simon Ricard, co-Président de l'association « Pour une hydrologie régénérative ». Devant 200 participants, il a expliqué la nouvelle représentation du cycle de l'eau et les conséquences de sa dégradation, et présenté les pratiques d'aménagement et de densification de la végétation capables de favoriser l'infiltration et le stockage des eaux de pluie et de ruissellement. Ces propos ont été illustrés par deux témoignages locaux en vidéo : le Domaine viticole des Quarres à Rablay-sur-Layon et la collectivité de Mauges Communauté.

Visionner les vidéos de la conférence



L'ASSAINISSEMENT



Moderniser et dimensionner les équipements

La Communauté de communes Loire Layon Aubance a investi plus de 2,7 M€ pour la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 2 350 équivalents habitants et de deux postes de refoulement sur les communes de Beaulieu-sur-Layon et Rablay-sur-Layon (Bellevigne-en-Layon). Ce nouvel équipement mutualisé permet aux communes de poursuivre leur développement tout en respectant les dernières normes en matière d'assainissement, d'environnement et de sécurité.

42 M€

d'investissement prévus entre 2021-2030 pour l'assainissement

974

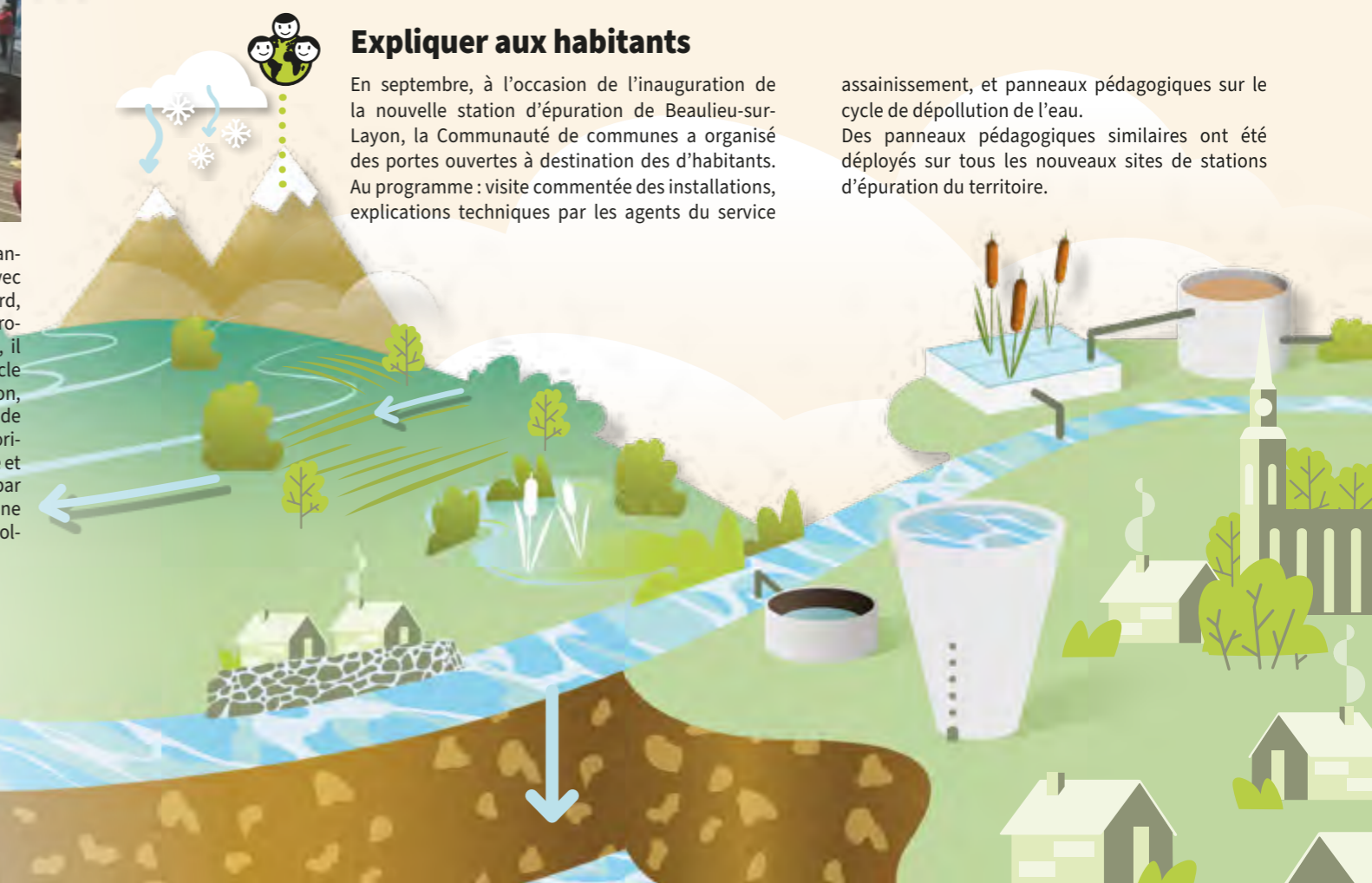
contrôles des rejets pour l'assainissement non collectif



Expliquer aux habitants

En septembre, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle station d'épuration de Beaulieu-sur-Layon, la Communauté de communes a organisé des portes ouvertes à destination des habitants. Au programme : visite commentée des installations, explications techniques par les agents du service

assainissement, et panneaux pédagogiques sur le cycle de dépollution de l'eau. Des panneaux pédagogiques similaires ont été déployés sur tous les nouveaux sites de stations d'épuration du territoire.





LA VOIRIE ET LE PATRIMOINE BÂTI

Les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie et du patrimoine bâti constituent des postes d'investissement très concrets pour réduire les besoins communautaires en eau et en énergie.



LA VOIRIE

Mener des aménagements vertueux

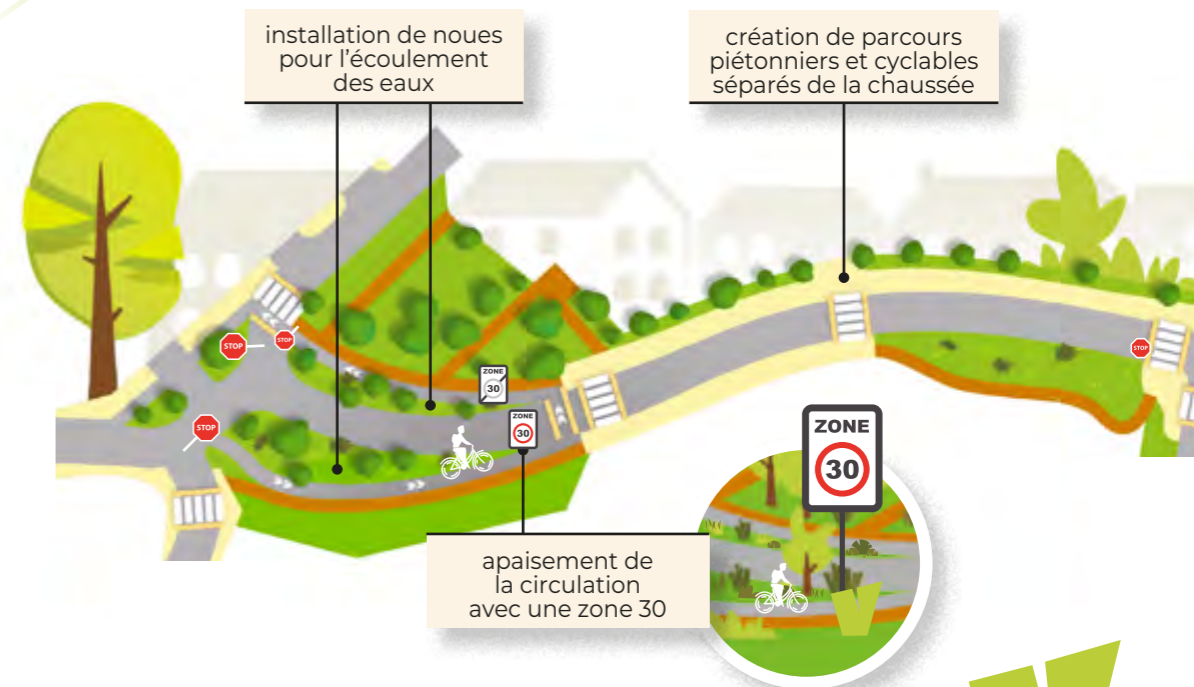
En 2024 a été lancée la première phase des travaux de réaménagement de la traversée est-ouest de Beaulieu-sur-Layon (RD 54), ainsi que vers le nord (RD 204), soit 450 m sur la longueur totale prévue de 1,9 km.

Ce projet a fait l'objet d'une importante concertation avec les élus, l'Architecte des Bâtiments de France, l'agence technique départementale, le service départemental de transports en commun ALEOP, le service assainissement, ainsi que les habitants.

Si l'objectif initial est d'apaiser les circulations en modérant la vitesse et en favorisant la fluidité, cette opération a été l'occasion d'engager une réflexion plus globale qui a débouché sur :

- La création de parcours piétonniers et cyclables séparés de la chaussée et mis à distance par des noues de chaque côté de la voie ;
- L'utilisation de ces noues pour l'écoulement des eaux de voirie ;
- L'installation de places de stationnement en pavés infiltrants ;
- Un important programme de plantation (dont 40 arbres tiges) afin d'améliorer le cadre paysager et de valoriser le centre-bourg.

Les phases suivantes s'étaleront de 2025 à 2028.



LA GESTION DU PATRIMOINE BÂTI



Classe énergétique des bâtiments audités (éq DPE)

8

bâtiments de classe A et B

15

bâtiments de classe C et D

Se doter d'un schéma directeur immobilier et énergie pour les bâtiments communautaires

En 2024, la mission de réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique a été finalisée. Ce schéma directeur est un outil stratégique clé pour optimiser la gestion de l'ensemble du patrimoine bâti communautaire exploité dans le cadre du fonctionnement de la CCLLA, ou dans l'exercice de ses missions de service public : sites administratifs, sites techniques, petite enfance, culture et piscine du Layon... soit 24 bâtiments au total.

Le prestataire chargé d'auditer les biens (SCET) a déployé une méthodologie adaptée aux caractéristiques de ce patrimoine pour en définir précisément le périmètre, en comprendre les spécificités et identifier des solutions cohérentes.

Ce diagnostic se traduira en 2026 par l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement pour limiter les consommations d'énergie et améliorer le confort d'usage des sites.

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

En 2024, la Communauté de communes a continué de mener des travaux d'amélioration de la performance thermique sur différents bâtiments :

- Office de tourisme de Chalonnes-sur-Loire : pose de film solaire anti-chaueur sur 62 m² de baies vitrées, pour un gain énergétique de 10%.
- Accueil petite enfance de Thouarcé (Bellevigne-en-Layon) : pose de film solaire anti-chaueur et de stores sur l'ensemble des baies vitrées, pour un gain mesuré de -2.5° C sur une période de 3 jours de chaleurs consécutifs.
- Site administratif de Juigné-sur-Loire (Les Garennes-sur-Loire) : isolation thermique de 200 mm sous plafond pour 285 m² de bureaux administratifs, pose de 50 m² de panneaux sandwich isolants en soubassement des baies vitrées dans deux bureaux.
- Centre technique de Saint-Saturnin-sur-Loire (Brissac-Loire-Aubance) : installation d'éclairage LED pour un gain énergétique de 50% sur l'éclairage de l'ensemble des bureaux, pose de 50 m² de panneaux sandwich isolants en soubassement des baies vitrées.



LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNS

Chevilles ouvrières de la mise en œuvre de l'action communautaire sur le territoire, les services techniques Loire Layon Aubance multiplient les initiatives et les expérimentations visant à préserver l'environnement et les ressources naturelles, protéger la biodiversité, améliorer la prévention et la gestion des risques naturels, tout en accompagnant les projets d'aménagement des communes.



Renforcer les mesures de prévention et de gestion des risques d'incendie et d'inondation

En 2024, les services ont œuvré à la remise en état des chemins d'accès des secours dans le massif forestier de Beaulieu-sur-Layon, ou encore à l'entretien des portes de crues et du balisage des passages à bateau sur les communes riveraines de la Loire.



Poursuivre les expériences probantes en matière d'entretien



- **L'éco-pâturage sur Brissac-Loire-Aubance**
À Charcé-Saint-Ellier, cinq moutons se chargent de l'entretien d'une partie de la grande esplanade publique. Des agents du service espaces verts naturels et environnement de la Communauté de communes ont été formés spécialement pour s'occuper de ce cheptel. À Brissac-Quincé, l'entretien des hauts talus situés entre l'Aubance et le parc du château, difficiles d'accès, est confié à des chevrettes. Un choix qui s'harmonise bien avec l'activité touristique et les écoles toutes proches.

- **Le déploiement des plans de gestion différenciée des espaces verts**

La gestion différenciée des espaces verts consiste à pratiquer sur chaque espace un entretien adapté à ses caractéristiques et usages, avec une vision économique et écologique. Quatre niveaux d'entretien (prestige, jardiné, rustique, naturel) ont été définis, correspondant à des méthodes différentes visant à améliorer la qualité des espaces verts et de leurs écosystèmes (tonte, écopâturage, broyage, paillage...). En 2024, le secteur 3 (Beaulieu-sur-Layon, Denée, Mozé-sur-Louet, Rochefort-sur-Loire, Saint-Jean-de-la-Croix et Val-du-Layon) a finalisé la cartographie de ses plans de gestion, initiée en 2022. Celle-ci a été proposée à chacune des communes, et les arbitrages d'heures allouées ont été effectués, pour un démarrage effectif dès début 2025.

- **Le maintien de l'enherbement du cimetière de Chalonnes-sur-Loire.** Depuis 2023, le cimetière de Chalonnes-sur-Loire qui s'étend sur plus d'un hectare et demi, est en grande partie enherbé et planté d'aromatiques et de fleurs pour participer à la biodiversité. Ces aménagements, très appréciés par les familles, ont été reconduits en 2024.



Favoriser le réemploi et la valorisation dans le quotidien de la collectivité

À travers chaque métier, les services techniques communs s'efforcent de favoriser le réemploi et valoriser les ressources : priorité au bois brut durable pour l'entretien des menuiseries et des aménagements intérieurs des bâtiments, tri à la source et limitation de la production de déchets, développement des achats écoresponsables (mobilier recyclé, huiles biologiques...), acquisition de matériels moins énergivores, amélioration de l'entretien et réparation du petit matériel pour limiter les remplacements, création d'un city parc aménagé avec du mobilier urbain issu de matériaux recyclés...





L'ADMINISTRATION TRANSVERSE

L'exemplarité de la Communauté de communes Loire Layon Aubance en matière de transitions écologique et climatique s'exerce aussi à travers la mise en œuvre d'actions concrètes au sein des services administratifs transverses.



LES FINANCES

Intégrer l'analyse des impacts environnementaux au compte administratif

La loi de finances 2024 a introduit une « annexe environnementale des collectivités locales » au compte administratif de la CCLLA. Le but : mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe s'applique pour les dépenses réelles d'investissement exécutées du budget principal et du budget annexe actions économiques, et sur l'axe « atténuation du changement climatique ». L'analyse sera étendue à tous les comptes à partir de 2025 et 5 autres axes seront évalués d'ici 2027.

LES MARCHÉS PUBLICS

Prendre en compte les critères environnementaux

95% des procédures de marché public lancées en 2024 intègrent un critère de développement durable et/ou des prescriptions techniques à caractère environnemental dans la sélection des candidatures et/ou l'exécution des marchés.

95%

c'est la part des marchés qui intègrent des clauses ou des critères de développement durable

Élaborer un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Les objectifs visés par le SPASER sont les suivants :

- Introduire une clause ou un critère de développement durable dans 100% des marchés publics.
- Intégrer des clauses d'insertion sociale dans les procédures où cela est possible, avec l'atteinte progressive des 30% visés par le Plan national pour des achats durables.

En 2024, la CCLLA a franchi le premier jalon de l'élaboration de son SPASER en signant avec le Conseil Départemental une convention d'accompagnement complet et gratuit pour la mise en place de clauses d'insertion sociale dans les procédures lancées, sur quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

LES MOYENS GÉNÉRAUX

Privilégier les approvisionnements locaux et vertueux

Suite aux ateliers Fresque du climat suivis en 2023, le service moyens généraux a fait évoluer ses pratiques en 2024. Ainsi, pour les événements organisés par la CCLLA, sont privilégiés les achats en vrac et de proximité : plateaux repas pris chez des traiteurs du territoire, produits bio et de saison issus d'exploitations locales, café bio en vrac acheté auprès d'un torréfacteur de Thouarcé... Cela a nécessité l'identification des artisans locaux et une nouvelle organisation pour le groupement des commandes. Enfin, les marchés passés en 2024 pour les fournitures administratives, le nettoyage des locaux et le mobilier de bureau prévoient tous une clause environnementale.

Décarboner la flotte automobile

La CCLLA a pris la décision en 2021 de privilégier les véhicules électriques dans le renouvellement de son parc automobile pour contribuer à la décarbonation de ses activités. Au 31 décembre 2024, la flotte automobile des pôles de services comptait 18 véhicules électriques de service, soit 50 % de sa flotte.

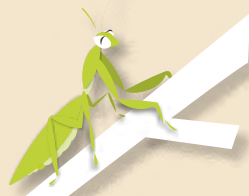
Les ressources numériques

En 2024, le service numérique a travaillé sur sa stratégie d'achat de matériel (ordinateurs portables, téléphones mobiles, écrans). Il s'est fixé pour objectif d'avoir un parc constitué d'au moins 50 % de matériel reconditionné en 2026. 100 % des ordinateurs achetés en 2024 sont issus d'une filière de reconditionnement, ce qui représente une économie de 6 850 kg éq. CO2 attestée par le certificat de décarbonation délivré par bconnex.

De leur côté, les appareils en fin de vie sont redistribués à l'entreprise adaptée ODEA qui les reconditionne à nouveau.

LA COMMUNICATION

Le service communication a retenu, pour l'impression des rapports et publications de Communauté de communes, un prestataire sélectionné notamment pour sa démarche RSE poussée en matière environnementale et sociétale.



L'harmonie

en mouvement



LOIRE
LAYON-AUBANCE



1 rue Adrien Meslier
49170 Saint-Georges-sur-Loire

02 41 74 93 74

contact@loirelayonaubance.fr

www.loire-layon-aubance.fr

 Loire Layon Aubance

